

Angleterre, l'on a également reconnu la nécessité de se préparer à la solution de ce problème. Il a été admis que l'assistance nationale allemande accordée à l'industrie manufacturière pour développer le commerce d'exportations et les facilités offertes à ce commerce par les banques sont beaucoup plus grandes que celles accordées dans la Grande-Bretagne. En présence de ce fait, le gouvernement britannique a nommé un comité connu sous le nom de "Comité chargé d'étudier les facilités à accorder au commerce". La lecture du rapport de ce comité adressé à la Chambre de commerce est des plus instructive; mais il est trop volumineux pour être cité en entier. Je sollicite, toutefois, votre indulgence si j'en extrais quelques-unes de ses observations. L'une des plus saillantes se lit comme suit:

"Nous reconnaissons que les fabricants anglais peuvent avoir fréquemment besoin de capitaux qu'une banque anglaise, (société à fonds social et par actions) vu sa responsabilité, ne peut prudemment procurer, tandis que les banquiers allemands semblent être en état d'accorder une assistance pécuniaire requise pour favoriser le début des entreprises industrielles les plus variées, et les banques allemandes se sont appliquées à stimuler et à favoriser le développement des industries jusqu'à ce que celles-ci fussent en état de faire concurrence à l'industrie étrangère. Nous concluons donc, qu'il y a amplement de la place pour la création d'une institution qui, sans empiéter indûment sur les opérations ordinaires des banques d'Angleterre—à fonds social et par actions—ainsi que des banques coloniales et d'autres établissements financiers britanniques établis au dehors—serait en état d'assister les intérêts britanniques dans une plus grande mesure qu'il est possible de les protéger dans les conditions actuelles.

Le rapport recommande en outre que les principales opérations du commerce de banque devraient être comme suit:

Les banques ne devraient pas accepter des dépôts remboursables à demande ou sur avis.

Elles devraient ouvrir des comptes courants seulement aux personnes qui se proposent de profiter des facilités que ces comptes courants leur offrent pour leur commerce d'outre-mer.

Elles devraient avoir un département pour le change étranger. Ce département offrirait des facilités particulières pour négocier les valeurs ou billets de cours étranger.

Elles devraient ouvrir un département de crédit pour délivrer des lettres de crédit aux hommes d'affaires de l'intérieur comme de l'étranger.

Elles devraient établir un bureau de renseignements. Il serait désirable que ce bureau coopérât avec les marchands, ou manufacturiers, et acceptât aussi, peut-être, les risques que comporteraient les renseignements fournis conjointement.

Elles devraient devenir elles-mêmes, un centre d'opérations syndicales, et tirer partie des connaissances spéciales obtenues de leur bureau de renseignements.

L'hon. M. NICHOLLS.

Elles devraient obtenir l'assistance du Gouvernement.

Ce rapport a été reçu sérieusement par le gouvernement britannique. De fait, à la demande de ce dernier, l'établissement d'une banque dite "British Export Bank", devant être connue sous le nom corporatif de "British Trade Corporation", fut proposé, et je viens justement de recevoir de sir Albert Stanley, de la Chambre de commerce britannique, qui est, elle-même, une branche administrative du gouvernement une copie de la pétition des promoteurs, ainsi que de l'Acte de la charte royale la constituant en corporation. La pétition dont les auteurs sont des hommes très haut placés dans la Grande-Bretagne, expose si clairement les objets visés que je n'hésite pas à attirer l'attention de cette honorable Chambre sur ce document. Elle se lit comme suit:

L'humble pétition du Très honorable Alexander Faringdon; du très honorable Frederick Huth Jackson; d'Arthur Balfour; de Frank Dudley Docker, C.-B.; de William Henry Frank Neville Goschen; de John Henry Brunel Wolfe, et de sir James Hope Simpson, expose ce qui suit:

Considérant qu'un comité a été nommé à la demande de la Chambre de Commerce de Votre Majesté pour étudier les meilleures mesures à prendre pour satisfaire les besoins des corporations commerciales après la guerre, ou les facilités financières à procurer au commerce et plus particulièrement l'assistance financière requise pour l'exécution des lourds engagements d'outre-mer—

Et considérant que ledit comité a fait un rapport dans lequel il recommande la création d'une institution ayant pour principaux objets les suivants, savoir:

(a) De donner des avis et une assistance financière à ceux engagés dans des entreprises commerciales et industrielles et, généralement, de favoriser le développement des industries et du commerce britannique;

(b) De faire des avances pour l'agrandissement des usines; l'augmentation de l'outillage; le fusionnement et la coordination des travaux et des affaires au point de vue économique, ou pour réduire le coût de production;

(c) De procurer une assistance financière aux entreprises qui ont besoin d'un crédit prolongé;

(d) D'aider à obtenir des commandes de l'étranger pour les fabricants et industriels anglais, et d'accorder des facilités financières pour l'exécution de ces commandes, particulièrement quand ces commandes doivent être exécutées dans le Royaume-Uni;

(e) D'entreprendre ou faire des opérations basées sur le crédit, et de tirer et accepter des lettres de change, ou traites;

(f) De se familiariser avec les conditions de l'industrie et les besoins du commerce de tous les pays du monde, et de conclure des arrangements avec les banques coloniales, ou les banques britanniques établies à l'étranger, et cela partout où il est nécessaire d'ouvrir des succursales et agences de banque à l'étranger;

(g) D'établir, équiper et maintenir des bureaux de renseignements en relation étroite